

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 mars 2014
N° 13/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE VINGT-HUIT MARS 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., DIBON C., GALLEGRO G., GALVEZ M., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : CHABANY S. à KOENIG S., MILET F. à HAMEL E., DIETRICH F. à MENDEZ M., SANCHEZ D. à ZABONI S., CHAIB J. à CERONI J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Sandra KOENIG est nommée secrétaire de séance.

FORMATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil peut former des commissions chargées notamment d'étudier les questions soumises au Conseil.

Le Maire en est Président de droit.

Comme le prévoit l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire propose de voter ces commissions à main levée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE la constitution des commissions suivantes :

POLITIQUE BUDGETAIRE

Elu responsable : M.MENDEZ

Membres : Francis DIETRICH

ENVIRONNEMENT :

Elu responsable : J.CERONI

Membres : JL CATTANI ; C.DIBON ; G.GALLEGO, A. VITINGER

SERVICES A LA POPULATION

Elu responsable : G.CAILLAT

Membres : B.ZANNI ; E.BARET ; D.MANTONNIER ; C.DIBON ; J.CHAIB ; D.SANCHEZ

CCAS :

Elu responsable : M.RIOU

Membres : S.CHABANY ; E.HAMEL ; G.GALLEGO ; N.LEGROS

Envoyé en préfecture le 03/04/2014

Reçu en préfecture le 03/04/2014

Affiché le

04/04/14 SLO

URBANISME - GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

Elu responsable : G.MILLET

Membres : M.GALVEZ ; D.SANCHEZ ; S.ZABONI ; G.GALLEGO ; G.CAILLAT ; J.CHAIB

JEUNESSE-EDUCATION

Elu responsable : N.LEGROS

Membres : E.HAMEL ; F.MILET ; S.KOENIG

TRANQUILITE PUBLIQUE – PREVENTION :

Elu responsable : A.VITINGER

Membres : N.LEGROS ; F.DIETRICH

COMMUNICATION :

Elu responsable : J.NIVON

Membres : S.KOENING ; A.VITINGER ; F.DIETRICH

COMMISSION DU PERSONNEL :

Elu responsable : J.NIVON

Membres : M.MENDEZ, F.DIETRICH

COMMISSION LISTES ELECTORALES :

Représentants du conseil municipal :

G.GALLEGO; N.LEGROS; G. MILLET; M.MENDEZ

Les représentants du Préfet et du Tribunal de Grande Instance seront désignés par ces instances, sur proposition du Maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 1^{er} avril 2014

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

